

SAINTE MARTIN D'ABLOIS



N U M E R O

15

L'ABLUTIEN



JANVIER 1999

POTHELET



- TERRASSEMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- DEMOLITION
- TRAVAUX VITICOLES

03 26 54 02 88

28, Rue Léon BOURGEOIS
51530 PIERRY

Le Mot, Les Vœux du MAIRE



Quelles sont les réalisations ou faits communaux à retenir pour 1998?

Je citerai la réfection, en début d'année, de la chaussée et des trottoirs des rues Violaine et David et la mise en séparatif du réseau d'assainissement du dernier tronçon de la rue Violaine.

Puis, en fin d'été, ce qui est sans doute passé inaperçu pour l'ensemble des Ablutiens, mais apprécié par les riverains : le remplacement de la canalisation d'eau potable Chemin du C.B.R., entre la Route de Vinay et le Chemin du Moulin Bleu.

N'oublions pas trois décisions importantes prises lors du vote du budget primitif : la généralisation de l'éclairage public, toute la nuit, à l'ensemble des voies de la commune, l'achat d'un nouveau véhicule pour le Corps des Sapeurs Pompiers, et l'acquisition de la salle paroissiale.

Mais la vie communale ne dépend pas uniquement des décisions de vos élus. La vie communale, c'est aussi l'animation du village avec les nombreuses manifestations organisées par les écoles et les associations qui reçoivent, bien entendu, le concours et le soutien du Conseil Municipal.

1998 a été une année assez riche en animations, grâce au dynamisme et au savoir-faire des membres bénévoles des sociétés locales et la participation du corps enseignant.

Ne quittons pas le tissu associatif sans noter la naissance d'une nouvelle association: A.B.C.D. En page 16, je vous invite à la découvrir puis à la rejoindre.

1998, la page est tournée, parlons de 1999, des différents projets et rendez-vous.

Sans aucun doute, les dossiers les plus importants concernent l'extension du cimetière et la construction de classes primaires.

Après plusieurs démarches et entretiens, un accord est intervenu sur l'acquisition du terrain nécessaire à ladite extension. Les travaux devraient donc débuter sitôt l'arrêté de subvention.

Quant à la construction de classes primaires, le projet est lancé, et les conditions techniques et financières doivent permettre de prendre "la bonne décision".

Un troisième dossier est également en cours d'instruction: il s'agit de la réfection des installations de l'éclairage public d'une partie de la traversée du village.

Mais 1999 sera aussi l'année du recensement général de la population, à compter du mois de Mars. Puis viendra l'étude par vos élus, de la réforme des conditions de règlement de la collecte des déchets ménagers.

Je terminerai par une note qui sera bien accueillie: la diminution, certes sensible, du prix de l'eau potable sur votre prochaine facture.

Que 1999 soit une année qui réponde à vos attentes.

J. BARROIS

COMPTE ADMINISTRATIF 1997

Compte de résultats, par opposition au budget primitif et supplémentaire, le compte administratif fait apparaître les dépenses et les recettes réelles enregistrées du 1er Janvier au 31 Décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général (<i>Ordures ménagères 311 852 F, éclairage public et bâtiments 179 871 F, entretien bâtiments 124 405 F, entretien voirie et réseaux 119 838 F, etc...</i>)	1 288 212, 85 F
- Charges de Personnel et frais assimilés (<i>salaires 709 032 F, cotisations 190 786 F etc...</i>)	923 372, 75 F
- Autres charges de gestion courante (<i>contributions aux divers syndicats : 238 507 F, aide sociale versée au Département 170 854 F, etc...</i>)	768 636, 81 F
- Charges financières (<i>intérêts des emprunts</i>)	256 958, 81 F
- Charges exceptionnelles (<i>différences sur réalisations positives de transfert en investissement</i>)	49 946, 00 F
	<hr/> 3 287 127, 22 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine (<i>Location Chasse : 54 903 F etc...</i>)	116 339, 90 F
- Travaux en régie (<i>Travaux d'investissement exécutés par le personnel communal</i>)	113 127, 15 F
- Impôts et Taxes	2 453 193, 00 F
- Dotations, subventions, participations	1 420 451, 42 F
- Autres produits de gestion courante (<i>location immeubles</i>)	56 977, 32 F
- Atténuation de charges (<i>contrats C.E.S., C.E.C, etc...</i>)	154 424, 20 F
- Produits exceptionnels	50 308, 32 F
- Reprise sur amortissements	18 907, 99 F
- Excédent antérieur reporté	816 648, 65 F
	<hr/> 5 200 377, 95 F

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Immobilisations corporelles (<i>Travaux cantine, vestiaires tennis, mobilier cantine etc...</i>)	685 342, 12 F
- Remboursement d'emprunts (<i>dont emprunt T.V.A. salle des fêtes</i>)	916 422, 75 F
- Différence négative sur réalisations d'immobilisation	47 396, 00 F
- Déficit d'investissement reporté	750 932, 34 F
	<hr/> 2 400 093, 21 F

RECETTES :

2 400 093, 21 F

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 1998

L'établissement du budget primitif est l'acte essentiel de chaque année. Définir, puis arrêter le "souhaitable" et le "possible", telle est la difficulté du choix. Le Conseil Municipal, par son vote, exprime donc l'orientation des actions à mettre en place.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général <i>(Ordures ménagères 320 000 F, éclairage public et bâtiments 190 000 F etc...)</i>	1 623 951, 00 F
- Charges de Personnel et frais assimilés <i>(Salaires 825 000 F, cotisations 210 648 F etc...)</i>	1 062 648, 00 F
- Autres charges de gestion courante <i>(Contributions aux divers syndicats, collèges, cubry, transports scolaires, école de musique etc... 218 197 F, aide sociale versée au Département 175 878 F, etc...)</i>	782 546, 00 F
- Charges financières <i>(Intérêts des emprunts)</i>	189 619, 00 F
- Charges exceptionnelles <i>(Prix du fleurissement)</i>	4 800, 00 F
- Virement à la section d'investissement	786 060, 00 F
	<hr/>
	4 449 624, 00 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine	163 000, 00 F
- Impôts et taxes	2 593 378, 00 F
- Dotations, subventions, participations	1 538 726, 00 F
- Autres produits de gestion courante	52 000, 00 F
- Produits exceptionnels	100 000, 00 F
- Transferts de charges	2 520, 00 F
	<hr/>
	4 449 624, 00 F

COUVERTURE-ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

SERIP s.a.r.l.

Jacques Della-Patrana

DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COUVERTURE D'ANGERS

ATELIER : 10, rue des Malbouches - 51200 EPERNAY

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue d'Enghien
B.P. 10

51530 Saint-Martin d'Ablois
Tél. 03 26 59 95 88 - Fax : 03 26 59 99 82

LAURENCE
Coiffure

SALON MIXTE

*Sur rendez-vous pour dames
Sans rendez-vous pour hommes*

78, rue Julien Ducos
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Immobilisations corporelles (<i>Extension cimetière 150 000 F, acquisition salle paroissiale 110 000 F, véhicule pompiers 85 000 F etc...</i>)	414 430, 00 F
- Immobilisations en cours (<i>Chemin des Lambourgs 180 000 F, logement presbytère 73 000 F</i>)	253 000, 00 F
- Remboursement d'emprunts	492 560, 00 F
	1 159 990, 00 F

RECETTES :

- Dotations (compensation T.V.A.)	179 330, 00 F
- Subventions d'équipement	44 600, 00 F
- Emprunts	150 000, 00 F
- Virement de la section de fonctionnement	786 060, 00 F
	1 159 990, 00 F

Vente - Achats - Réparation

GARAGE

CARROSSERIE

Jacques FOUJU

Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 93 41
03 26 59 94 13

Guy

CHARPENTIER

**CHAUFFAGE
ELECTRICITE GENERALE**

03 26 59 93 92

79, rue Julien Ducos
St-MARTIN - D'ABLOIS

ASSURANCES JACQUET

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...



6, avenue Paul Chandon

B.P. 107 - 51204 PERNAY Cedex

T L. 03 26 54 38 22 - FAX : 03 26 51 61 95

5, rue Jules Blondeau-B.P. 14

51160 A - CHAMPAGNE

T L. 03 26 55 17 00 - FAX : 03 26 54 35 87

N'hésitez pas à demander nos tarifs

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1998

Le budget supplémentaire permet de mieux ajuster les prévisions du budget primitif en réintroduisant les résultats de l'année précédente et certaines dépenses ou recettes non connues lors du vote du budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général	8 067, 00 F
- Autres charges de gestion courante	17 957, 00 F
- Virement à la section d'investissement	136 008, 00 F
	<hr/>
	162 032, 00 F

RECETTES :

- Excédent de fonctionnement reporté	162 032, 00 F
--------------------------------------	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Immobilisations en cours (<i>Extension cimetière 904 500 F, chaussée trottoirs rue Violaine 575 000 F etc...</i>)	1 525 363, 00 F
- Solde d'exécution négatif reporté 1997	1 192 412, 00 F
	<hr/>
	2 717 775, 00 F

RECETTES :

- Subventions d'équipement	234 549, 00 F
- Emprunts	596 000, 00 F
- Virement de la section de fonctionnement	136 008, 00 F
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1997	1 751 218, 00 F
	<hr/>
	2 717 775, 00 F

Saint-Martin d'Ablois... autrefois

Une promenade à Saint-Martin d'Ablois... en 1851

Saint-Martin, proprement dit, n'a rien de remarquable. Autant que je me souviens, sa rue principale est mal pavée, montueuse, inégale. La mairie, grande construction carrée, en bois, jetée au milieu d'une place, a quelque chose de singulièrement primitif : elle nous rappela l'architecture flamande des plus vieux âges, telle quelle nous était naguère apparue dans quelques petites localités de Belgique et d'une partie de la Hollande méridionale.

Nous visitâmes l'église. Elle est assez grande, relativement au peu d'importance du lieu. L'on y chantait la grand'messe. Je ne saurais rendre l'impression de fervente foi que nous ressentîmes à l'audition de ce concert simple et touchant à la voix des fidèles. Il nous pénétra d'avantage, il nous emplit d'un recueillement bien autrement réel que ces musiques dramatiques et dansantes, qui, dans nos temples de la Capitale, ont remplacé les larges et sévères accords des vieux motets sacrés. Nous mêlâmes nos voix à l'unisson de la prière.

Après le service, nous admirâmes un bénitier de forme antique, et nous nous disposâmes à quitter l'église. Victor nous retint pour nous faire remarquer dans le chœur une belle toile de je ne sais plus quelle peintre, et qu'il nous signala comme une pieuse offrande de Madame la marquise de Talhouët, dont j'aurai bientôt l'occasion de parler plus longuement.

En sortant, nous remarquâmes que le village est sillonné de ruisseaux où circule une eau fraîche et limpide. Ces ruisseaux sont alimentés par diverses sources qui descendent des collines avoisinantes.

Pour résumer mon opinion sur l'aspect général du village de Saint-Martin-d'Ablois, si admirablement entouré de coteaux, de bois, de plaines, de cascades, de cottages, je le comparerai à une médiocre peinture dans un cadre délicieux.

Maintenant, mon cher Anatole, je vais en quelques lignes vous tracer l'historique de ce petit endroit que je voudrais habiter, non pour lui-même, mais à cause de ses alentours.

Dans l'origine, la vicomté d'Ablois faisait partie de la châtellerie d'Épernay. L'an de grâce 1559, elle en fut distraite par Marie Stuart et ne releva plus que de la tour du Louvre. L'aimable épouse de François II joignait à ses fiefs, titres et apanages, celui de dame d'Épernay, et ce titre n'avait rien de fictif,

comme vous voyez, puisqu'elle s'en autorisa pour séparer Ablois de la ville, dont il relevait depuis des siècles. Ainsi donc, Marie qui devait sitôt éprouver le poids du veuvage, Marie, que la destinée allait, après tant de galantes et singulières aventures, précipiter du trône, jeter dans une prison et conduire à l'échafaud, Marie alors riche de jeunesse, brillante, adulée, vertueuse encore, peut-être, avait promené ses rêveries, ses espérances dans ce village perdu, où un caprice du hasard et l'appel d'un ami nous avaient attirés. Puissance de l'imagination ! En apprenant cette nouvelle, Saint-Martin d'Ablois acquit à nos yeux un intérêt plus vif et plus réel. Ne dirait-on pas que le pouvoir de la beauté est impérissable?... puisque trois siècles après le passage de Marie Stuart dans ce pays, notre esprit cherchait à ressaisir les traces fugitives de la belle reine, et que la chaleur d'un lointain souvenir planait encore vaguement sur ces lieux qu'il colorait aux yeux de la pensée d'un reflet d'amoureuse poésie.

Hélas ! - nous disions-nous, - que de fraîches rêveries écloses sous ces grands arbres!... Quels pieds légers et gracieux foulèrent ce sol dur et inégal ! Quelles prières échappées à des lèvres souriantes et profanes vinrent frapper mystérieusement les voûtes de cette modeste église ; car c'était le temps des folles amours et des gaies aventures!... Alors on mettait des rêves de tendresse aux vœux qu'on adressait au Seigneur... Vous seul, ô mon Dieu ! avez le secret de cette mystérieuse influence du passé, dont le réseau magnétique captive encore les âmes après tant de jours écoulés!...

Vers 1770, M. de Meulan, devenu seigneur de Saint-Martin, fit reconstruire le château qui menaçait ruine et ordonna que le parc fut replanté. Sous sa direction la forêt ne fut plus négligée : grâce à ses soins intelligents, on l'émonda, on la para, on l'embellit, et de magnifiques avenues, de larges allées y firent pénétrer la lumière. A sa mort, M. de Meulan laissa deux filles. Le domaine échut à l'une d'elles. En 1791 on l'adjudgea à la barre du tribunal de la Seine ; mais une surenchère eut lieu, et il devint, le 28 mai 1792, la propriété d'un sieur Sainnegon qui le conserva jusqu'en 1821, époque où M. le comte Roy, un de ces grands seigneurs si puissamment riches, que le bruit de leur or éveille l'attention d'une époque, en fit l'acquisition.

Aujourd'hui, M. le comte Roy est mort, et le château est naturellement venu en la possession de madame la marquise de Talhouët, sa fille, dont le nom se représente à chaque instant sous ma plume, tant il se trouve étroitement lié à tout ce qui intéresse le village.

Arrivé à cet endroit du récit, Victor fit une nouvelle pause. Nous venions d'atteindre le château, but de notre promenade. A gauche, à l'extrémité de la magnifique avenue que nous avons suivie, nous apparaissait ce domaine dont j'ai précédemment esquissé l'histoire.

De ce côté, la route forme un plan incliné jusqu'au village de Saint-Martin, lequel est entièrement situé dans un fond. Il résulte de cette déclivité sensible de la route, que les eaux vives qui emplissent les fossés du château, par suite d'une disposition fort ingénieuse des déversoirs, tombent en cascates du plus heureux effet. Ainsi étagées, les chutes, vues à distance, semblent l'escalier de cristal d'un palais féérique. Ce qui contribue au charme de cette combinaison, qu'on pourrait croire le résultat d'un caprice de la nature, c'est le bruit égal, continu, argentin que produisent toutes ces nappes cristallines. Cette vue nous plut beaucoup. Pour ma part, j'aime l'eau dans la campagne. Un paysage sans eau a quelque chose de morne et d'incomplet : l'eau, au contraire, l'anime, le rafraîchit, comme le soleil l'échauffe par son éclat; elle empêche la monotonie des teintes, et son mouvement produit une diversité dans l'ensemble. En ce moment donc, j'étais heureux : je me dilatais avec un profond sentiment de volupté sous les chauds rayons de ce bon soleil, sans lequel je ne puis vivre, tandis qu'à mes pieds, l'onde limpide des cascades faisait jaillir jusqu'à moi ses fraîches et pénétrantes évaporations.

On pénètre dans le château de Saint-Martin par une belle grille de fer ouverte à tout venant, car, par un de ces sentiments qu'on ne saurait trop louer, madame la marquise de Talhouët n'a point voulu se réserver l'égoïste jouissance de son parc. Elle en ouvre l'accès à tous et en fait le jardin public du village et des localités voisines. Tous ces braves gens, dont elle soulage la misère, qu'elle soutient dans l'affliction, sont pour elle comme une grande famille. Quand on fait le bien, on est sûr de ne rencontrer chez soi que des amis... Qu'est-il besoin alors de fermer sa porte?...

Le dimanche, les habitants de Saint-Martin font toilette et viennent s'éparpiller sous les ombrages hospitaliers du parc, où ils rencontrent la châtelaine et ses commensaux. Une existence honorable ne craint ni les regards, ni le grand jour, voilà ce que dit madame de Talhouët avec raison.

Vous m'avouerez, mon cher Anatole, qu'il n'y a que les grands seigneurs qui soient réellement socialistes et possèdent l'art de faire du communisme aussi bien entendu! Il n'y a qu'eux capables d'afficher une telle simplicité. Trouvez-moi un seul parvenu d'une cordialité pareille, et qui croie possible de se faire respecter en permettant une telle promiscuité. Je connais les individus de cette sorte, moi qui ai vécu dans des milieux commerciaux et industriels. J'ai été à portée de comprendre ce que la sottise peut enfanter de morgue, et ce que les écus peuvent inspirer d'outrecuidance. Si, ouvrant ici une parenthèse, j'entreprenais de vous raconter les luttes de préséance entre les diverses sortes de denrées, vous n'y pourriez point croire. Imaginez seulement les droits seigneuriaux de la farine, le blason de la cannelle, les apanages de la moutarde se heurtant, se choquant à la puissante aristocratie du coton.

Je vous fais grâce des mélasses, des cafés, des suifs et du guano!... C'est une chose singulière, incroyable, bizarre pour quiconque n'a pas assisté à ce grotesque spectacle d'un conflit entre tous ces produits, en vue d'établir la suprématie de tels sur tels autres. O pitié! ô inextinguible besoin de rire! Assister à ces évolutions de l'aristocratie de l'écu, voir combien elle est ambitieuse de retentissement; contempler cet éternel froissement des vanités, cette incessante parade des ridicules les plus monstrueux et des prétentions les plus saugrenues... C'est à se voiler la face et à crier *raca!*... Tristes intelligences cotonneuses, vous jouez parfois aux Mécènes avec de pauvres hères affamés qui vous prodiguent de l'encens et des courbettes, en raison de l'os que vous leur donnez à ronger! Allez, race des parvenus! allez, engeance qui s'exerce à singer la noblesse! si vous en prenez et en exagérez les travers, vous n'avez pas assez d'élévation dans le caractère pour en acquérir les imminentes qualités!...

Voilà, mon cher Anatole, ce que je disais en me croisant dans le parc de madame de Talhouët avec les tabliers de soie noire, les jupons rayés et les vestes de toile. Après tant de pasquinades, j'étais enchanté de retrouver une de ces natures vraiment nobles, vraiment généreuses qui, au lieu d'éclat, ne songent à recueillir qu'un peu de gratitude de l'abondante moisson de bienfaits qu'elles ont semée.

Le château est d'un style simple et tout-à-fait moderne. Il n'offre aucune particularité en dehors de l'admirable position dans laquelle il est construit, et d'où il domine tout le pays, si riche en forêts, en fontaines et en points de vue.

Il pouvait être deux heures et demie.

Nous nous fîmes annoncer.

La marquise était au salon et se disposait à sortir. Elle nous accueillit avec la grâce tout aimable qui lui est habituelle. Une demi-heure s'écoula à causer de Paris, de l'Angleterre, des arts, de la littérature, etc... Puis nous nous levâmes; et, malgré ce qu'avait d'obligeant l'insistance de notre châtelaine, nous ne voulûmes pas commettre une indiscretion en la forçant à différer plus longtemps sa promenade : d'ailleurs, la nôtre n'était point terminée. Il nous restait à voir le parc dans ses diverses parties et le Sourdon, cette merveille de la Champagne. Or, l'heure et l'estomac de Victor nous pressaient.

Nous prîmes congé de madame de Talhouët, qui, pendant le cours de cette visite, s'était montrée femme d'esprit, de cœur et de race.

- Je regrette vraiment, - nous dit-elle, - que MM. Isabey et David soient allés faire une excursion dans les environs; ils auraient eu plaisir, j'en suis persuadée, à nouer ou renouer connaissance avec vous.

Nous nous inclinâmes en protestant que tout l'avantage eût été pour nous, etc..., etc..., enfin, ce qu'il est d'usage de répliquer en pareille circonstance. Si j'ai bonne mémoire, le nom de Talhouët est celui d'une vieille famille bretonne. Un des membres de cette famille, le beau-père de la marquise, je pense, siégeait au parlement de Bretagne avant la révolution de 89. Il se distingua par sa rare énergie et ses sentiments d'indépendance, lors des luttes que soutinrent les parlements contre la cour. Désigné pour faire partie de la députation qui se rendait à Paris avec mission d'adresser des remontrances au roi, il fut victime de son libéralisme. On l'enferma à la Bastille avec ses collègues.

La marquise, fille du comte Roy, et veuve du brave général de Talhouët, est la mère du gentilhomme de ce nom qui tient une place si distinguée au sein du Corps législatif.

Femme de goût, amie des lettres, la châtelaine de Saint-Martin d'Ablois reçoit chaque année, durant la saison d'été, toutes les sommités de la littérature, des arts, de la magistrature et de l'armée.

Au moment où nous lui fîmes visite, le fameux Isabey, dont les miniatures eurent une si grande vogue sous l'Empire et la Restauration, faisait partie de ses commensaux. Il y avait aussi au château plusieurs personnages de distinction, parmi lesquels M. le général Rabusson et M. David, ancien conseiller d'Etat.

Notre regret de n'avoir point rencontré ces messieurs, n'était pas une vaine formule de

politesse. Nous l'éprouvions en l'exprimant à la marquise. C'est toujours un plaisir et un avantage de se rapprocher des gens d'esprit, quelle que doive être d'ailleurs la durée de ce rapprochement.

Le parc nous séduisit par le goût parfait qui avait présidé à son ordonnance, et aussi par les richesses naturelles que la nature s'est pluë à y prodiguer. L'eau vive y abonde. Ce ne sont que bassins naturels où s'ébattent les cygnes, les canards, où se jouent les poissons, où coassent les grenouilles, ces habitants des roseaux; cascades, fontaines, grottes, bosquets, ruisseaux. Une de ses extrémités, adossée à la côte, est plantée d'arbres résineux et forme un petit bois sombre qui tranche admirablement avec le riant tableau qui se déroule un peu plus bas. Nous y passâmes une heure dans cet épanouissement de l'âme que procurent les belles choses.

Puisque j'ai rendu hommage à madame de Talhouët, pour avoir ouvert à deux battants les portes de son parc aux villageois, je dois à la vérité de dire que nul n'abuse de cette confiance. Ce qui est devenu le domaine de tous est respecté de chacun. On dirait un contrat tacite passé de part et d'autre. C'est là une chose rare de voir des hommes jouir paisiblement d'une liberté, sans songer à la faire dégénérer en licence. Vous savez, mon cher Anatole, que les choses ne se passent pas toujours aussi bien dans nos villes. Là, qui dit liberté, dit abus, qui dit tolérance, dit désordres. Quel singulier effet du progrès et des lumières! Avouons donc, en toute humilité, que les idées de la campagne sur le droit et le devoir, n'ont pas encore atteint ce haut degré de civilisation qui distingue nos grandes et même nos petites cités.

En quittant le château, nous fîmes une centaine de pas sur la route un peu montueuse, en cotôyant les cascates des fossés, et nous atteignîmes un bouquet de bois qui s'élevait à notre droite.

Nous entrâmes sous cette voûte ombreuse.

Nous étions arrivés au Sourdon. Si maintenant, cher Anatole, vous n'avez jamais entendu parler du Sourdon, ce lieu cher aux artistes et aux amants, suivez-nous par la pensée sous les platanes et les chênes du petit bois que je viens de signaler. Vous vous croirez par enchantement transporté tout-à-coup dans un autre monde, au milieu de ces sites sauvages de l'Amérique du sud, où nos rêves, si ce n'est quelque lecture, nous font parfois voyager en esprit. Tout vous saisira dès l'abord : la fraîcheur de l'ombre et des eaux; le chant des oiseaux perdus au milieu des touffes impénétrables du feuillage; le murmure des cascades; la lumière incertaine, et comme à demi-voilée; le tapis de mousse étalé sous vos pas; les fleurs sauvages qui apparaissent comme

des coups de pinceau éclatants, jetés capricieusement au milieu de ce tableau. Vous serez saisi comme nous le fûmes. A travers un dédale de sentiers accidentés, de quartiers de rocs épars comme à la suite d'une convulsion de la nature, vous arrivez à un ruisseau bordé de plantes aquatiques, et qui roule ses vagues limpides sur un lit de cailloux, de sable et de fleurs. Suivez-nous, remontant ce ruisseau vers sa source; et, de cascades en cascades, de détours en détours, vous arriverez à un immense bloc de rocher, recouvert par les ans, autant que par l'humidité, d'une couche épaisse de mousse. Sous cette pierre servant de socle à d'autres blocs, qui se superposent, s'étagent à une grande hauteur, une voûte basse, mais étendue, est creusée. L'œil se perd dans ses profondeurs sombres, pleines de bourdonnements et de clapotements, car c'est là, dans l'ombre glaciale de la pierre et de l'onde, que s'accomplit le travail secret de la nature qui fait filtrer du sol les eaux qu'il contient dans son sein. A l'orifice de la voûte, la source prend son écoulement et alimente, jusqu'à Epernay, les usines, les villages; fertilise les parcs, les bois, les prairies qu'elle arrose. Comme un serpent immense, ses plis et ses replis se déroulent,

et ses écailles mouvantes, tantôt étincellent aux rayons du soleil, tantôt frissonnent mystérieusement sous l'ombre des feuillées.

Voilà le Sourdon!... Non-seulement l'une des merveilles de la Champagne, comme je l'ai dit plus haut, mais encore une de ses richesses. D'où lui vient son nom? Très probablement du verbe *sourdre*, en latin, *surgere*, sortir. Ce qui me confirmerait dans cette idée, c'est qu'à une certaine distance de sa source, le cours d'eau change son nom de Sourdon contre celui de ruisseau du Cubry.

Nous nous assîmes. Les uns sur un banc naturel formé par une inégalité du terrain, les autres sur des fragments de roche. Au préalable, pour étancher notre soif, nous avons goûté l'eau que nous fûmes unanimes à déclarer excellente; hormis Victor cependant, qui se livrait à toutes sortes de grimaces pour s'efforcer à partager notre opinion. Il n'y put parvenir.

Extrait de

"Une promenade à Saint-Martin d'Ablais"

par Eugène MAHON DE MONAGHAN (édité en 1854)



POINT.P

Matériaux de Construction EPERNAY

**MAGASIN EXPO
CARRELAGE
SANITAIRE
MENUISERIE**

51530 MAGENTA

(Route de Reims) 63, Av. A.A. Thévenet

TÉL. 03 26 55 56 30

*Location de
Matériel*

- MATERIAUX
- ISOLATION
- CARRELAGE
- SANITAIRE
- PLASTIQUES
- PEINTURE
- OUTILLAGE
- QUINCAILLERIE
- DALLAGES
- MENUISERIES
- CLOTURES

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Camille BART 1er Février 1998	de Olivier BART et de Nathalie BRASSEUR 17, Place du Général de Gaulle
Cloé HUBERT 1er Avril 1998	de Eric HUBERT et de Sylvia MARTY Avenue de Paris
Adrien BREUL 30 Juin 1998	de Patrick BREUL et de Séverine VION 5, Sentier de la rue Ferrée
Florent GALOUZEAU de VILLEPIN 3 Juillet 1998	de Alain GALOUZEAU de VILLEPIN et de Muriel BOUCHARD Pavillon Grand'Fosse
Julie VALLON 27 Juillet 1998	de Bruno VALLON et de Christelle LEMAIRE 102, Rue Julien Ducos
Quentin SZCZEPANIAK 6 Août 1998	de Pascal SZCZEPANIAK et de Chantal CARRE Route de Vinay
Guillaume SZCZEPANIAK 6 Août 1998	de Pascal SZCZEPANIAK et de Chantal CARRE Route de Vinay
Charly MIET 15 Août 1998	de François MIET et de Véronique BENJAMIN Rue du Moulin Bleu
Justine FAYOLA 4 Septembre 1998	de Christian FAYOLA et de Florence REGNAULT 7, rue des Rochettes

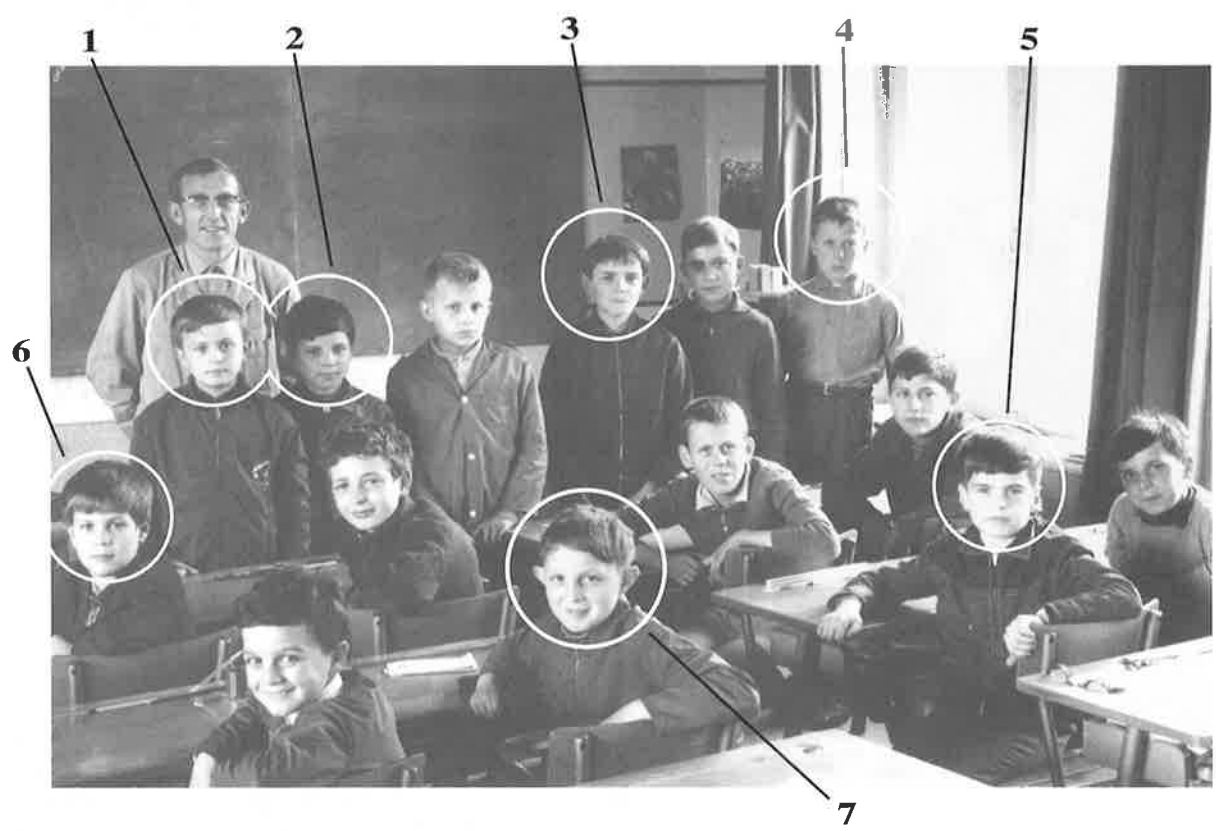
MARIAGES

Stéphane LEFEVRE et Virginie LEMAITRE, le 4 Juillet 1998
 Richard MANCEAUX et Laëtitia MORCEAU, le 25 Juillet 1998
 Ghislain GAGNOUX et Véronique JAILLANT, le 1er Août 1998
 Jacques CONSTANTINIDI et Valérie GENET, le 8 Août 1998
 Arnaud LESAGE ET Miriam KUMRIC, le 22 Août 1998
 Gilles LADOUX et Valérie BORNET, le 24 Octobre 1998

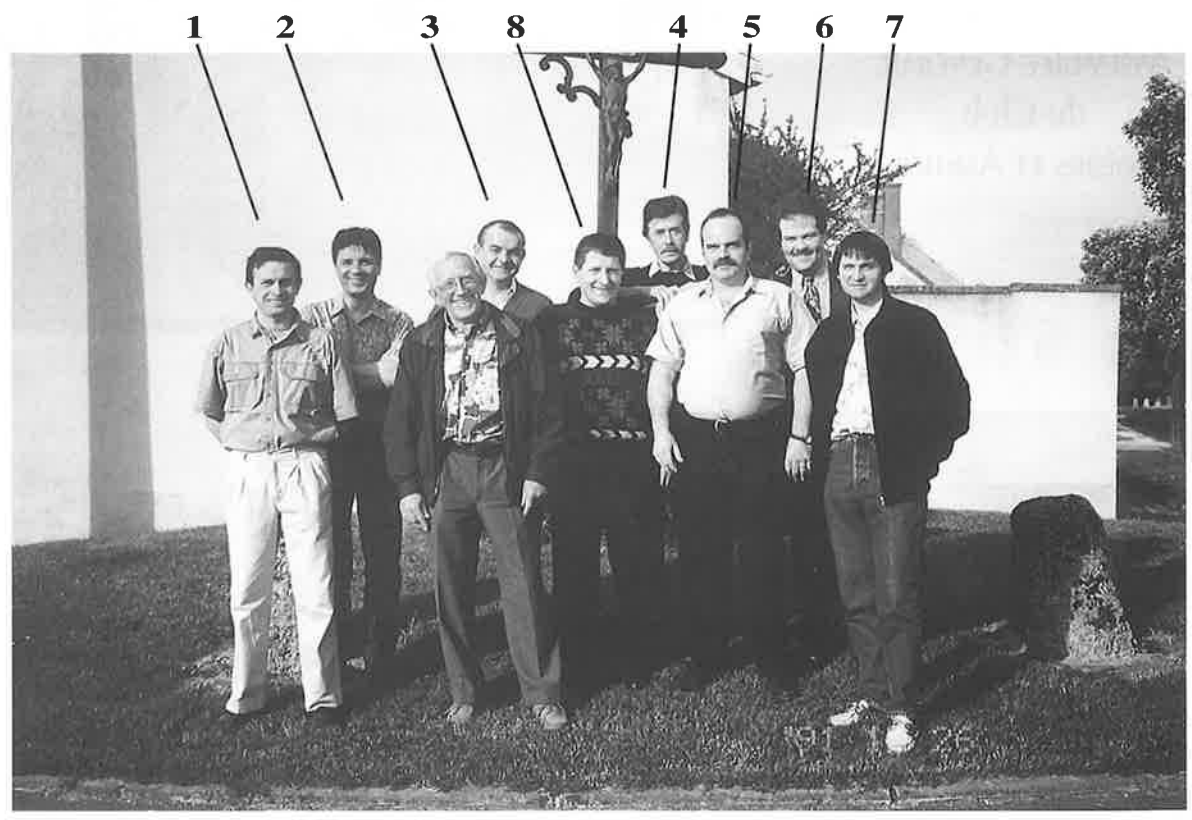
DÉCÈS

M. Stéphan KOZLOWSKI, le 30 Décembre 1997 (transcription)
 M. Ona DUOBAITE, le 5 Janvier 1998
 M. Maurice COYARD, le 3 Février 1998 (transcription)
 Mme Madeleine CHAPUIS, veuve ORBAN, le 18 Février 1998
 M. Constant DUPERRET, le 30 Mars 1998
 Mme Simone MOREAU, veuve SAURON, le 10 Avril 1998
 M. Alfred VANDENBERG, le 15 Mai 1998 (transcription)
 M. Pierre BOURILLET, le 28 Mai 1998
 M. Pierre COYARD, le 5 Juin 1998 (transcription)
 Marvin MESLAT, le 28 Juin 1998
 Mme Marie DOUBLET, veuve HATAT, le 20 Juillet 1998 (transcription)
 M. Philippe SAURON, le 7 Septembre 1998
 Mme Germaine POULENAT, veuve PRUCHON, le 8 Octobre 1998 (transcription)
 Mme Luce MEUNIER, veuve MATHIEU, le 18 Octobre 1998 (transcription)
 Mme Henriette BONPUNT, veuve HUC, le 30 Octobre 1998 (transcription)
 Mme Cécile SABATIER, veuve DESBORDES, le 29 Novembre 1998
 M. Serge BENARD, le 30 Novembre 1998 (transcription)
 M. Marcel MALETTE, le 9 Décembre 1998

Avis de recherche...



1 : Eric BONNARD - 2 : Thierry SODOYER - 3 : Denis PILON
 4 : Lionel CELLIER - 5 : Pascal LELEUX - 6 : Sylvain DROMARD - 7 : Patrice PILON



Quelques années plus tard...

avec M. THIEBAULT et Jean-Paul MUTIN absent sur la photo de classe.



16 JANVIER :
REMISE DES PRIX COMMUNAUX
DU FLEURISSEMENT 1997

22 MARS :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du Club
LOISIRS ET AMITIÉS



28 MARS :
EXPOSITION
de
LA CLASSE DE NEIGE



LOCALE

29 MARS :
BROCANTE ORGANISÉE
PAR
L'ASSOCIATION DES
PARENTS D'ÉLÈVES



12 ET 13 AVRIL :
CHANTAL GOOSSENS
Guy CHATEL
Roland CAMUS
EXPOSENT À
LA MAIRIE.
ORGANISATION : C.F.A.A.
AVEC LE CONCOURS
DE LA COMMUNE

24 Mai :
MADAME BATONNEAU,
102 ANS,
RÉSIDENT AU PARC SAINT-MARTIN,
EST FÊTÉE LORS DU REPAS DES ANCIENS,
OFFERT PAR LA COMMUNE





Toujours au repas des anciens,
l'ambiance est assurée.

12 Juillet :
Quelques heures avant la finale
France-Brésil,
on s'éclate déjà
Place de la Foulérie.



23 Octobre :
Le Tennis Club Ablutien
tient son Assemblée Générale
dans ses nouveaux locaux.



Bar-Restaurant — Cuisine soignée

AUBERGE DU SOURDON

Sandrine et Patrick LECLERE

Pensez à notre service "Plat à emporter"

51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS — Tél. : 03 26 59 90 22

Ouvert tous les midis
du Mardi au Dimanche
et le
SAMEDI SOIR




"Le Saint-Martin"

ANNE et JEAN-MICHEL

Bar-Tabac-Loto-PMU - Presse

63, rue Julien Ducos
51530 Saint-Martin d'Ablois

 03 26 59 90 55

Métallerie Michel Sauron

14, rue des Meulières - Saint-Martin d'Ablois



RENAULT

Garage H. SOUVERAIN

Agent RENAULT

Vente Véhicules Neufs et Occasions - Réparations Toutes Marques

Matériel Viticole - Agricole

Espaces verts

27, Avenue de Paris - SAINT-MARTIN D'ABLOIS Tél. 03 26 59 96 18

c
o
n
f
i
s
e
r
i
e

Boulangerie - Pâtisserie

D. Rioblanc

15, Place Général de Gaulle
Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 94 30

b
i
s
c
o
n
f
i
s
e
r
i
e

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

PATRICE PLUVINET

- NEUF - RENOVATION - PROTECTION
- ISOLATION - CHAUFFAGE - FAUX-PLAFONDS
- AGENCEMENT MAGASIN : Eclairage, enseigne, etc...

21, rue des Rochettes - 51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS - Tél. : 03 26 59 94 26

1998... chez les sapeurs Pompiers

34 Interventions :

• 5 feux de cheminées - • 3 feux de broussaille - • 1 dégât des eaux - • 6 élagages et tronçonnages d'arbres tombés sur la chaussée ou dangereux - • 1 accident véhicules particuliers - • 14 sorties pour la destruction de 18 nids d'insectes - • 4 sorties diverses (1 enlèvement de cadavre d'animal - 1 sortie pour dégagement de 8 véhicules bloqués dans la neige route de Port-à-Binson - 1 sortie pour tenter de capturer un paon en liberté - 1 sortie pour la capture d'un chat apeuré et très agressif.



Les distinctions :

Jean-Pierre GENIN a reçu la médaille d'argent pour 20 années de service actif.

Les épaulettes de Sapeur Pompier 1ère classe ont été remises à Christelle COURTAILLIER et Frédéric SAURON.



La formation :

Olivier VOISIN a obtenu le diplôme de formation aux premiers secours.



*Sous l'œil attentif de
l'adjutant NIVOIS,
Jackie BARROIS remet
la médaille d'argent
à
Jean-Pierre GENIN.*

A.B.C.D. : nouvelle association ablutienne

Née au printemps dernier, Animation, Bricolage, Création, Détente fait partie d'un ensemble départemental qui compte 1100 adhérentes marnaises.

A.B.C.D. est avant tout un lieu de rencontres, d'échanges et de détente où sont proposées des activités très diverses : poterie, patchwork, dessin, broderie, bricolage, cuisine, sortie salon, yoga etc...

Actuellement, la plupart de ces activités sont pratiquées à la mairie chaque lundi de 14 heures à 17 heures et de 20 heures à 22 heures 30; les séances de yoga ont lieu le mardi de 19 heures à 20 heures ou le jeudi de 9 heures 30 à 10 heures 30. Quant aux cours de poterie, ils sont dispensés à l'Ecole Mixte 1, chaque jeudi de 20 heures à 22 heures 30.

Vous pouvez obtenir tous les renseignements utiles auprès de la présidente, Madame Sandrine COURTY (03 26 51 10 87).



*4 Octobre :
Exposition des travaux
à la salle d'Honneur de la Mairie.*

Informations diverses... Informations diverses... Informations diverses...

Prochaines manifestations organisées par l'association des Parents d'Elèves :

- 13 Mars : *Carnaval*
- 28 Mars : *Brocante*

CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT - LAURÉATS 1998

Maison avec grand jardin visible de la rue :

1er Prix : Mme et M. Roger ISAAC
2ème Prix : Mlle Suzanne DIOT

Maison avec petit jardin visible de la rue :

1er Prix : Mme et M. Jacky LEFEVRE
2ème Prix æquo : Mme et M. Jean PERTUISOT
Mme et M. André SERVENAY
Mme et M. René KALAMIN
Mme et M. Roger HENNEQUEZ

Maison avec balcon ou terrasse :

1er Prix : Mme et M. Gérard SAURON
2ème Prix æquo : Mme et M. Maurice DIOT
Mme et M. Jean-Claude CEZ
Mme et M. Roger BARAT
M. Pierre SAURON

Maison avec fenêtres, murs fleuris ou décor installé sur la voie publique :

1er Prix : Mme et M. Yves CEZ
2ème Prix : Mme Guy LEDOUX
3ème Prix : Mme Micheline REGNAULT

RECENSEMENT DE LA POPULATION : c'est pour bientôt!

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée.

Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...).

Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

AVIS : Sortie des poubelles

Evitez de sortir les poubelles trop longtemps à l'avance. Cela nuit au paysage, à l'environnement et à la propreté.

Informations diverses... Informations diverses... Informations diverses...

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS D'EPERNAY recherche des personnes motivées pour aider à la réalisation de ses actions de solidarité.

Recherche personnes bénévoles pour :

- manutention
- conduite de véhicule
- bricolage
- tenir régulièrement les permanences d'accueil
- toutes les actions des Pères Noël verts (brocante, paquets cadeaux, collecte jouets, alimentation... et redistribution auprès des familles bénéficiaires).

FÉDÉRATION REIMS

Tous les jours
Tél. : 03 26 79 12 00

EPERNAY

Mardi et Samedi (14 h - 17 h)
Tél. : 03 26 54 78 20



Le
SALMANAZAR

SAISON 98/99

JANVIER :

- 9 : La trompette dans tous ses éclats - concert
15 : Juliette GRECO
19 : L'Angela - Danse
27 : Dialogues d'Exilés / Brecht - théâtre
29 : Patrice FONTANAROSA - concert

FÉVRIER :

- 5 : Cabaret Philosophique
24 : GRIGRIS - Jeune Public

MARS :

- 2, 3, 4 ET 5 : VOLPONE/ Ben Jonson -théâtre
12 : Ristorante Immortale - mime
19 : Sourire de l'Aube - danse
24 : Bastien, Bastienne / Mozart - opéra
30 : La Planète Londres / Albert Londres - théâtre

Le Club Loisirs Amitié de Saint-Martin d'Ablois se rend ponctuellement au Salmanazar.
Vous pouvez vous renseigner auprès de Monsieur Boonen ou de Madame Durantel.

AVRIL :

- 15 : XVIème Concours de Cordes d'Eprenay
22 : Le Legs / Marivaux - théâtre

MAI :

- 4 : La Nuit de Michel-Ange / Ph. Faure - théâtre
18 et 19 : Un Tartuffe / Molière - théâtre

Saison 99/2000 à partir de septembre...

Le Salmanazar, théâtre missionné d'Eprenay

Stéphane Fiévet, Directeur
8, rue de Reims - BP 41 - 51202 EPERNAY Cedex
Tél. : 03 26 51 15 80 - Fax : 03 26 54 83 59
Accueil billetterie - Tél. : 03 26 51 15 99
Tarif : de 25 francs à 160 francs



Le Parc du Sourdou vers 1900

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumées...

Séance du 9 Mars 1998

Travaux d'élagage en bordure CD 11.

Selon les recommandations des services de la D.D.E Routes, des travaux d'élagage des arbres de la forêt communale, le long du C D 11 doivent être entrepris sur une longueur de 1400 mètres, côté gauche en direction du Baizil.

Après étude et comparaison des devis, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise S. BEAUJEAN, soit 7597 francs.

Révision des listes électorales des membres du collège départemental des propriétaires forestiers.

En vue de l'élection, en 1999, des administrateurs des centres régionaux de la propriété forestière, les listes électorales des membres du collège départemental des propriétaires forestiers doivent être révisées en 1998.

Les listes électorales seront établies par une commission communale composée du Maire (président), assisté d'un délégué du Conseil Municipal et d'un délégué du Préfet.

Monsieur Christophe DIDIER siégera à ladite commission en qualité de délégué du Conseil Municipal.

Séance du 24 Avril 1998

Impôts locaux

Compte tenu des différents programmes d'investissement prévus et afin de continuer et d'améliorer le service rendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur Le Maire, c'est à dire une augmentation uniforme du taux des quatre taxes. Un coefficient de majoration de 1,050705 permettra de recueillir les produits suivants:

- Taxe d'habitation: 14,47, produit attendu: 845.048 Francs
- Foncier Bâti: 24,43, produit attendu: 895.848 Francs
- Foncier non bâti : 24,43, produit attendu: 203.013 Francs
- Taxe professionnelle : 9,37, produit attendu: 625.916 Francs

Budget primitif principal 1998

Les différents chapitres figurent pages 3 et 4.

Budget primitif 1998: assainissement et eau potable

Section d'exploitation: équilibrée à 623.751 francs dont 202.197 francs d'autofinancement complémentaire pour la section d'investissement. Section d'investissement équilibrée à 417.744 francs.

Eclairage public:

La généralisation de l'éclairage public, toute la nuit est adopté. Le coût annuel supplémentaire est estimé à 14.000 francs.

Demande de subvention pour une classe nature

Une subvention de 3.500 francs sera versée à la coopérative scolaire pour l'organisation de la classe nature au Lac du Der.

Demande de modification du règlement du lotissement du Sourdon.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de plus des 3/4 des propriétaires résidant au lotissement du Sourdon, qui en application du Code de l'Urbanisme, souhaitent obtenir la modification du règlement du lotissement. Ladite modification qui concerne la possibilité de construire une véranda est acceptée à l'unanimité.

Fête au parc du Sourdon organisée par le C.F.A.A

Une subvention de 7.000 francs est accordée pour l'organisation de la fête au Parc du Sourdon, le 21 Juin 1998.

Séance du 11 Juin 1998

Compte administratif principal 1997.

Les différents chapitres figurent pages 2.

Compte administratif 1997: assainissement et eau potable.

Excédent général pour les deux sections: 161.394 francs.

Travaux rue Violaine: Avenant N°1 au marché.

Les modifications suivantes sont apportées au marché passé avec l'entreprise MARTINS T.P: - mise au caniveau des descentes d'eau de toiture - prolongement du réseau eaux usées pour desservir le C.D. 36 Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 29.788,20 francs. De ce fait, le montant du marché principal est porté à 660.544,29 francs T.T.C.

Cantine - Garderie: Révision des tarifs.

Les tarifs suivants seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 1998-1999:

- Cantine et garderie pendant midi: 26 francs
- Garderie matin et/ou soir, par heure, pour les enfants fréquentant la cantine : 4 francs

- Garderie matin et/ou soir, par heure, pour les enfants ne fréquentant pas la cantine : 8 francs
- Repas occasionnels (vendanges, etc) : 32 francs

Achat de mobilier - Ecole mixte 1.

Acquisition de deux tableaux triptyques et de deux fauteuils, soit 7.780 francs T.T.C

Achat de matériel de sécurité.

Afin d'améliorer la sécurité routière, notamment à l'occasion de défilés ou autres manifestations, il est décidé d'acquérir un lot de 21 barrières de sécurité. Le coût s'élève à 9.274 francs T.T.C.

Travaux à l'église.

Suite aux chûtes de neige, il s'avère que le poids de la neige a endommagé la gouttière située versant Sud. Le devis établi par l'entreprise SERIP soit 13.728 francs est accepté.

Subventions.

2.000 francs à l'Association Familles Rurales de SAINT-MARTIN D'ABLOIS pour l'organisation du centre de loisirs qui aura lieu du 6 au 31 Juillet 1998.

1.000 francs, à titre de fonctionnement, au Groupement de Développement Animation en Milieu Rural de SAINT MARTIN D'ABLOIS (A.B.C.D.).

Travaux d'hydraulique viticole. Chemin rural des Lambourgs.

Après examen de trois devis, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise SCREG Est soit 135.373,50 francs T.T.C.

Travaux divers.

Atelier municipal

Travaux d'électricité: 6001,16 francs T.T.C

Construction de trottoirs, partie haute de la Place du Général de Gaulle: 9.470,70 francs T.T.C

Révision des tarifs de distribution de l'eau et de la collecte et du traitement des eaux usées.

Suite à l'expiration récente de plusieurs emprunts, Monsieur le Maire propose une diminution sensible du prix de l'eau.

Après avoir étudié plusieurs simulations et leurs incidences sur le montant des factures d'eau mais aussi sur les futures recettes communales, le Conseil Municipal, accepte les propositions suivantes:

Distribution de l'Eau: taux de surtaxe :

- Consommation part communale :

- de 0 à 7000 m³ /an : surtaxe de 1,40 francs au lieu de 1,80 francs

Collecte et traitement des eaux usées: taux de surtaxe:

- Consommation part communale : 0,20 francs au lieu de 0,40 francs.

Ces dispositions seront applicables à compter du 2ème semestre 1998.

Séance du 31 Juillet 1998

Acquisition de bâtiment de l'association diocésaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes délibérations qui traitent de ce sujet, et communique l'avis des Domaines, concernant le bâtiment en objet.

Il indique qu'il a participé à une réunion, le 30 juillet dernier, à laquelle étaient présents Madame Anne DELORME, Econome diocésain, Monsieur l'Abbé SIMON, Monsieur Michel BARBIER représentant la paroisse "Coteaux Sud", et Maître RAUSCHER, Notaire.

A l'issue de cette réunion, il est apparu que la transaction pourrait se faire aux conditions suivantes:

L'Association Diocésaine de Châlons en Champagne vendrait à la Commune de Saint-Martin d'Ablois le bâtiment préfabriqué édifié entre l'Eglise et le presbytère, sur un terrain cadastré section AO N° 87, pour une superficie de trois ares dix centiares, qui comprend un couloir d'entrée, lavabo au fond de ce couloir, W.C. à la suite, et deux salles d'environ 35 m² chacune, le tout ayant une couverture en fibro-ciment, et un chauffage par convecteurs électriques, moyennant le prix principal de 110.000 francs payable sitôt la réalisation de la vente, ce prix tenant compte de la charge ci-après déterminée. La vente serait assortie de l'obligation pour la Commune de mettre à la disposition de la Paroisse, gratuitement:

- pendant une durée de trente ans, un jour par semaine, en principe le mercredi, mais ce jour étant susceptible de varier au cours de ladite durée, voire d'être fractionné, en fonction notamment des rythmes scolaires, dans la Commune, deux salles, susceptibles d'accueillir des enfants, de préférence en rez-de-chaussée, éclairées et chauffées, avec sanitaires, équipées de tables, chaises, tableaux, pour une vingtaine de personnes; -et, ponctuellement, sur demande préalable, dans les mêmes conditions que d'autres Associations de la Commune, des locaux de réunion, voire une salle susceptible d'accueillir une cinquantaine de personnes.

Par ailleurs, la réalisation de cette transaction, serait l'occasion de préciser, dans un protocole, les obligations respectives de la Commune et de la Paroisse quant au chauffage de l'Eglise, à savoir que la Commune prendrait en charge l'investissement de dépenses liées à l'installation, son maintien en état et son remplacement (en tant que propriétaire de l'Edifice), la paroisse, quant à elle, prenant en charge les dépenses de combustible y compris les coûts d'abonnement s'il s'agit du gaz.

Le Conseil Municipal après en avoir longuement délibéré, et à la majorité (Madame Anne Maïer, Messieurs Patrick Bénard, Eric Boonen et Jean-Michel Oudart étant favorables aux conditions énoncées ci-dessus, excepté celle relative à la prise en charge par la commune de l'investissement des dépenses liées à l'installation du chauffage de l'Eglise) décide d'y souscrire et de réaliser ladite transaction.

Le financement sera assuré par les fonds du programme d'investissement prévu au budget primitif 1998.

Construction de la caserne du centre de secours principal d'Epemay.

Après en avoir délibéré, et compte tenu notamment du montant de la subvention allouée par le Conseil Général et reconnaissant que l'utilité de cette construction n'est plus à démontrer, le Conseil Municipal émet un accord de principe à la constitution d'un syndicat mixte.

Terrain de football: aménagement.

Suite aux multiples dégradations, vols et autres nuisances, il est décidé à l'unanimité, d'interdire l'accès au terrain de football à toute personne étrangère à l'Union Sportive SAINT-MARTIN-VINAY, sauf après accord préalable du maire ou d'un adjoint en cas d'absence.

Pour ce faire, afin de permettre la pratique du football par les enfants et adultes du village, non licenciés, un terrain avec un ou deux buts sera aménagé à l'emplacement actuel du terrain de volley-ball ou à défaut près du terrain de basket-ball. L'interdiction mentionnée ci-dessus ne prendra effet qu'à compter de la réalisation du terrain précité.

Extension du cimetière: étude géologique.

Après accord du propriétaire, une étude géologique du terrain où est envisagée l'extension du cimetière sera effectuée prochainement. Le devis s'élève à 2.936 francs.

Projet de lotissement, rue des Lambourgs.

Monsieur le Maire présente une demande d'autorisation de lotissement rue des Lambourgs concernant les terrains référencés sections A.0 527 ET 508, d'une superficie d'environ 7.400 m². Le promoteur souhaite y réaliser la construction de neuf pavillons. La superficie serait comprise approximativement entre 532 m² et 854 m².

Après avoir examiné les plans, le Conseil Municipal émet un accord de principe sous réserve que tous les frais relatifs aux extensions ou aménagements des réseaux nécessaires à la viabilité et à la sécurité incendie soient pris en charge intégralement par le lotisseur. La décision définitive sera prise après étude par les services de la D.D.E.

Il est précisé que les travaux d'extension du réseau séparatif dont la réalisation était prévue durant l'été 1999 n'ont aucun rapport direct avec la demande de lotissement. Toutefois, ils pourraient être commencés avant l'été 1999 en cas de dérogation accordée par le Conseil Général.

Séance du 29 Octobre 1998

Projet de construction ou d'extension de classes primaires :

En avant propos, Monsieur le Maire rappelle que l'étude de ce projet fait partie des engagements pris au cours de la campagne électorale de 1995:

- Ne plus assurer la classe élémentaire dans le bâtiment préfabriqué
- Regrouper si possible, les quatre classes primaires.

Ce dossier va donc nécessiter une analyse et une réflexion de la part de toutes les personnes intéressées. Aussi, avant d'examiner, dans le détail, les conditions financières d'une telle réalisation, il était déterminant de savoir si le terrain situé près de la cantine pouvait accueillir une construction de quatre classes, ou à défaut une extension. Il ressort que les conclusions relatives à l'étude faite par un architecte sont positives. Une construction d'environ 750 m² de quatre classes et des annexes prévues par la réglementation actuelle, est possible.

Après examen sommaire des diverses possibilités de financement, il ressort que le choix de l'emplacement recueille tous les suffrages. Cependant, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un projet et seule une étude approfondie des conditions financières permettra à l'assemblée de se prononcer sur la construction ou l'extension de classes primaires.

Demande de subvention pour la classe de neige.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le financement adopté depuis plusieurs années c'est à dire de fixer la participation communale à environ un tiers du coût total. Cependant, les enfants "hors commune" ne peuvent bénéficier de cette aide.

Le montant de la subvention, arrondi à 18.300 francs sera versé à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation de la classe de neige qui aura lieu du 4 au 15 Janvier 1999 à Bachat Bouloud.

Travaux d'assainissement, rue des Lambourgs.

Après présentation du dossier d'avant projet établi par les services de la D.D.E, le Conseil Municipal approuve les dispositions techniques et financières relatives aux travaux d'assainissement rue des Lambourgs, et sollicite la prise en considération dudit projet par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine Normandie en vue de l'attribution de subventions.

Rapport annuel des services eau potable et assainissement:

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel 1997 établi par les services de la Société des Eaux de la Ville d'Epemay. Les principaux points ou observations sont les suivants:

Eau potable :

Qualité bactériologique de l'eau distribuée:

Nombre d'analyses non conformes pour l'année: 0

Observations du fermier:

Plusieurs interventions dues à des fuites sur la canalisation du chemin du C.B.R.: cette canalisation serait à renouveler rapidement.

Assistance après compteur:

Un accord a été conclu avec Inter Mutuelles Assistance (I.M.A.) pour mettre à la disposition des abonnés un réseau d'artisans-plombiers agréés.

Après avoir contacté la Société des Eaux, le consommateur sera orienté, après diagnostic téléphonique, vers I.M.A.. Puis, avec l'accord de l'abonné, cet organisme contactera un plombier qui se rendra sur place 24 heures/24 et 7 jours/7. Auparavant, le consommateur aura eu connaissance du délai et du prix du dépannage.

Contrat assurance fuite :

Cette assurance garantit l'abonné contre les conséquences financières que peut entraîner une fuite difficilement détectable sur son installation intérieure. Pour seulement 40 francs TTC, le consommateur peut souscrire auprès du service local cette assurance facultative. En cas de fuite, le montant de la facture correspondant au volume enregistré au delà d'une franchise de deux fois la consommation annuelle habituelle, sera pris en charge par la compagnie d'assurances.

Assainissement :

Conclusions de l'ORCAT :

Des différentes visites effectuées au cours de l'exercice 1997, il ressort que la qualité de l'eau rejetée est satisfaisante. Le réseau d'assainissement collecte beaucoup d'eaux claires en période pluvieuse (branchements non conformes) ou de nappe haute (infiltrations sur le réseau dues à des fissures ou des joints non étanches, ce qui perturbe le fonctionnement de la station d'épuration.

Séance du 26 Novembre 1998

Extension du cimetière: demande de subvention.

Le conseil Municipal approuve les dispositions techniques et financières concernant le dossier d'avant projet relatif aux travaux d'extension du cimetière et de création d'un columbarium et sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de la répartition de la seconde part de la dotation globale d'équipement.

Budget principal supplémentaire 1998.

Les différents chapitres figurent page 5.

Budget supplémentaire 1998: assainissement et eau potable.

Section d'Exploitation équilibrée à 235.091 francs. Section d'Investissement équilibrée à 635.304 francs

Rénovation de l'éclairage public, rue Julien Ducos et place du Général de Gaulle.

Les installations de l'éclairage public, notamment dans la partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et l'intersection avec la rue Violaine sont défectueuses: inefficacité de l'éclairage et supports en mauvais état.

Aussi, afin d'allier l'efficacité de l'éclairage et une mise en valeur du centre du village, il est décidé de faire poser 28 lanternes de style. Une subvention sera sollicitée auprès du syndicat d'Electricité de Montmort.

Attribution de subventions pour 1998 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers	10 000 F
- Association d'aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R.)	6 500 F
- Union Sportive Saint Martin - Vinay	4 200 F
- Club Loisirs et Amitiés	3 250 F
- Association Sports et Loisirs Ablutienne (ASLA)	2 700 F
- Tennis Club Ablutien	2 700 F
- Comité des Fêtes et d'Animation Ablutien (C.F.A.A.) (à titre de fonctionnement)	1 650 F
- Coopératives scolaires soit 550 francs par école	1 650 F
- Association des Parents d'Elèves (à titre de fonctionnement)	1 100 F
- Association des Anciens Combattants	1 200 F
- Banque Alimentaire de la Marne	700 F
- Prévention Routière	600 F
- O.L.V.E.	500 F
- Les Amis de nos Eglises	400 F
- Lutte contre la faim, lutte contre le cancer, paralysés civils, croisade des aveugles, Semaine du Coeur, U.N.I.C.E.F., à chaque organisme :	300 F

Adhésion au syndicat mixte départemental pour le traitement des déchets:

Monsieur le Maire rappelle les différents textes réglementaires concernant l'élimination des déchets et notamment la loi du 13 Juillet 1992 qui précise et renforce les objectifs de la loi du 15 Juillet 1975 sur l'organisation de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés, ainsi que le décret du 18 Novembre 1996 qui fixe les objectifs de valorisation des matériaux d'emballages ménagers.

Il indique:

- qu'un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été arrêté par le Préfet le 18 Juin 1996 et que ses objectifs portent principalement sur l'organisation de la collecte sélective et du tri, ainsi que sur l'augmentation de la capacité de traitement des déchets.
- que le Conseil Général, lors de sa session du mois de Janvier 1998 a délibéré favorablement sur le principe d'une participation financière permettant de maintenir des coûts de traitements cohérent sur le département et ce, dans le cadre d'une nouvelle organisation départementale qui s'appuie sur les principes suivants:

- l'organisation, la gestion et le contrôle de la collecte des déchets ménagers et assimilés sont laissés aux collectivités maîtres d'ouvrage actuelles.
- le traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par un syndicat mixte regroupant les collectivités maîtres d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la nouvelle organisation départementale des déchets ménagers et assimilés ainsi que la création d'un syndicat mixte chargé du traitement de ces déchets.

- approuve les objectifs de valorisation matière retenus qui portent sur le recyclage de 34 % du gisement des déchets ménagers et assimilés.

- décide de mettre en place une collecte sélective permettant d'atteindre ces objectifs dans les meilleurs délais et en tout état de cause pour le 1er Juillet 2002 conformément à la réglementation.

- approuve les projets de statuts du syndicat mixte départemental et en demande sa création.

- décide d'adhérer à ce syndicat mixte départemental et de lui transférer la compétence TRAITEMENT des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Municipal a désigné son représentant, Monsieur BARROIS Jackie, chargé d'élire pour l'arrondissement, le délégué titulaire et le délégué suppléant des communes non adhérentes à un "groupement".

Vente d'un terrain communal.

Le prix de vente du terrain communal sis avenue de Paris, cadastré section AV N°186 et 167 est fixé à 100 000 francs hors taxes.

Avis de recherche...



*Le Conseil Municipal
convie le 8 Mai 1999, au Défilé,
les personnes présentes sur cette photo prise au cours de l'année scolaire
1965 - 1966*

Le Parler Champenois

Q

Quignon ou Queugneu : *N.M.* de pain. Gros morceau de pain.

Quilleux : *adj.* Yeux quilleux : qui pleurent.

R

Rabaillé : *N.M.* Emouchet ou Crécerelle.

Rabeutelée : *N.F.* Grande quantité. Une rabeutelée de gamins.

Rabotte ou Rambotte : *N.F.* Chaussou aux pommes.

Rabouiller : *V.* Remettre à sa place.

Rabouille-mortier : *N.M.* Homme malpropre, qui ramasse la boue.

Raboutonner : *V.* Reboutonner.

Rabutter : *V.* Raccrocher. Mon pied a rabutté une pierre.

Racheux : *adj.* Rempli d'aspérités.

Racoin : *N.M.* Agis. Il connaît les coins et les racoins.

Racroquillé, Racoquillé, Racrovillé, Racrocillé, Recroquillé, tous les synonymes de recroquevillé.

Racueillir : *V.* Revenir au point de départ; couper au court.

Radin : *N.M.* Avare.

Radotier : *N.M.* Radoteur.

Raffourer : *V.* Approvisionner en nourriture.

Ragouffer : *V.* Ravaler. Le vent ragouffe dans la chemince.

Ragougnasse : *N.F.* Fricot commun, peu appétissant.

Ragrainer : *V.* Ramasser, nettoyer. Ragrainer son assiette.

Ragrainon : *N.M.* Ce qui reste au fond d'un pot, d'une assiette.

Raguser : *V.* Aiguiser une faux.

Raie d'oignons (en): En file indienne.

Railée : *N.F.* Quantité abondante. Une railée de raisins.

Raisineux : *adj.* Qui a des raisins en abondance. Une année raisineuse.

Ramble : *N.M.* Bruit, vacarme, tapage.

Ramoyer : *V.* Ramasser. Ramoyer ses outils.

Rantouzer, Rantouzeler : *V.* Se rhabiller à neuf. Remettre sa garde-robe en état.

Rapapiller : *V.* Avaler sa salive.

Rapasser : *V.* Revenir sur ses pas. Passer de nouveau.

Rapatin : *N.M.* Homme petit et gros.

Rapport (être de): Femme qui peut encore avoir des enfants.

Rapsodies : *N.F.* Objets sans valeur.

Rasibut (au): Au rasibut d'un sou: à un sou près.

Ratourner : *V.* Revenir sur ses pas. Les orages qui ratournent sont "mauvaises".

Rattendre : *V.* Soigner, entretenir. Il est bien rattendu par sa femme.

Ratteint : *adj.* Reputé, rassasié.

Rattendu : *adj.* Dégourdi, intelligent.

Rattropler : *V.* Ramasser, rassembler. Rattropler ses outils.

Raveindre (se) : *V.* Se tirer d'un obstacle, d'un mauvais pas.

Rebêche : *V.* Vin obtenu à la dernière serre d'un marc.

Rebecter : *V.* Répéter comme un perroquet en se moquant.

Rebigler, Rebiguer : *V.* Se dresser en parlant des cheveux.

Rebrêler (se) : *V.* Rectifier sa tenue. Remonter un pantalon maintenu seulement par une ceinture.

Rechigner : *V.* Comme rebecter.

Réchouiller : *V.* Rendre de la vigueur.

Reciner : *V.* Manger entre les repas, souper.

Reciper : *V.* Rogner.

Récomparer : *V.* Comparer.

Recorder : *V.* Exciter, remonter quelqu'un (en mauvais part).

Récoué : *adj.* Défleuri en parlant de la vigne. Fini, mort en parlant d'une affaire ou d'une personne.

Recouleuse : *N.F.* Bouteille de champagne dont le bouchon laisse échapper le vin.

Reculée : *N.F.* Ruelle, impasse, cour détournée.

Reculon : *N.M.* Piqûre d'aiguille dans l'ongle.

Récuviller : *V.* Etendre à terre en désordre.

Régalée : *N.F.* Flambée, Feu clair généralement de sarment.

Regreffer (se) : *V.* Se guérir, se rétablir aussi bien d'une maladie que de difficultés financières.

Réguiser : *V.* Affûter un outil, une faux au moyen d'une pierre appelée "réguisatte".

Rejoufflu : *adj.* Visage rebondi.

Relâner (se) : *V.* Rectifier sa tenue.

Relarder : *V.* Remplacer les manquants dans une plantation.

Relavette : *V.* Chiffon employé à laver la vaisselle. La langue d'un enfant.

Relicher : *V.* Ramasser les restes. Embrasser.

Relustré : *adj.* Propre, bien habillé; belle situation de fortune.

Remariement : *N.M.* Remariage.

Rembardé : *adj.* de boue, couvert de boue.

Remboissonner : *V.* Alimenter en boisson, surtout en vin.

Remplaturé : *adj.* Mal remplaturé; mal loti; mal soigné (Le Mesnil)

Renagis : *N.M.* Pièce en désordre.

Rengrayer : *V.* Recrépir. Se dit aussi d'une femme fortement fardée.

Rentouzeler : *V.* Habiller de neuf des pieds à la tête.

Reparer : *V.* Rapproprier. Dictons: Comme Dardar, un rien le repare. Bien chaussée, bien coiffée, la bête est à moitié réparée.

Répater (se) : *V.* Tomber.

Répreuves : *N.F.* Venir aux répreuves, aux renseignements.

Résous : *adj.* Décidé.



“Un problème d'eau ? Que faire en cas d'urgence ?””

“Nos équipes techniques
sont en alerte 24 heures
sur 24, 7 jours sur 7.
En cas de manque d'eau ou de fuites,
un technicien se rend sur place
dans les 2 heures.”



eau

2, Avenue du Vercors - BP 1025
51318 EPERNAY CEDEX
Tél.: 03 26 51 17 77



Imprim'Éclair - Epernay

Ce n'est pas qu'une impression...

6, rue Frédéric Plomb
tél. 03 26 59 50 70 - fax 03 26 55 14 91

S.A. *Pain Jesson* 

Laiterie

51530 Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 92 99

Fax : 03 26 59 93 21

Telex : 830 562

**FROMAGE BLANC DE CAMPAGNE
BRIE DE MEAUX
COULOMMIERS**